

C'est officiel!

DIOCÈSE DE BOURGES - MARS 2019

Offrandes de Messes

Par décision de S.E. Mgr Jérôme BEAU, Archevêque de Bourges, après consultation du C.D.A.E. (Canons 492-494), le nombre d'intentions de messe avec offrande (à ce jour : 17 € dans la province de Tours) par « série » confiée *via* l'économat diocésain ou les paroisses à chaque prêtre exerçant un ministère dans le diocèse de Bourges (Canons 945-958) est porté à **26** au lieu de 25, restant sauves les dispositions des Saints Canons du *Code de droit canonique*, notamment les Canons 904, 388 pour l'évêque diocésain et 534 pour le curé d'une ou plusieurs paroisses, 540 § 1 pour l'administrateur paroissial et 543 § 2, 2°, pour les prêtres *in solidum*, les préliminaires des rituels¹ et les normes de la C.E.F. **Cette disposition entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Paroisse de Saint-Florent-sur-Cher

M. l'Abbé Jean-Pierre HOUILLON, prêtre du diocèse de Saint-Denis-en-France (93), est nommé administrateur paroissial (Canons 539-540) de la paroisse de Saint-Florent-sur-Cher, à compter du jeudi 7 février 2019. Il garde ses autres missions dans notre diocèse.

À Bourges, le jeudi 28 février 2019, mémoire de Saint Romain, ermite.

‡ Jérôme BEAU
Archevêque de Bourges

Par mandement,
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier